



## Édito

Mai 2024

C'est au lendemain des élections européennes que nous mettons sous presse.

Dans la foulée, l'annonce par MACRON de la dissolution de l'assemblée nationale est une stratégie politique dangereuse pour le monde du travail.

Macron n'a pas écouté la colère populaire, le parlement a été muselé à coup de 49-3 pendant tout son mandat, le dialogue social n'existe pas.

La Macronie qui déroule une politique anti-sociale a poussé les électeurs à chercher une autre voie.

Le discours de Bardella soi-disant dédramatisé porte en lui des relents nauséabonds d'idéologies basées sur la stigmatisation et le rejet des boucs émissaires du moment.

Pour le reste, rappelons l'attitude du RN qui a par exemple voté contre :

- l'augmentation du SMIC (proposée en commission le 16/11/2022).
- l'indexation des salaires sur les prix (proposé en commission du 15/06/2023).

Quand le RN propose de revaloriser le pouvoir d'achat des français en supprimant des cotisations sociales qu'ils appellent « charges sociales », c'est tout notre système de santé qui serait mis en danger par les cadeaux faits au patronat.

Au service du grand capital (la fortune de la famille LE PEN est issue du grand patronat français), et d'un libéralisme exacerbé, le RN et la Macronie ont les mêmes intérêts destructeurs pour le monde des travailleurs.

Les 2 partis se présentent réciproquement comme la seule alternative l'un à l'autre, or d'autres voies sont possibles comme la répartition des richesses, la taxation des revenus du capital, l'arrêt des exonérations de cotisations sociales, la réduction du temps de travail ...

*Isabelle LEFORT*

## Actu Fonction Publique:

Peu de temps avant le 12 mars dernier, le président Macron s'était invité au séminaire des cadres de l'état (700 dirigeants) où pour y faire à travers un discours fleuve un certain nombre d'annonces d'importance :

- Modification du périmètre de l'administration Territoriale de l'Etat en y intégrant tous les services, les directions et opérateurs de l'Etat présents dans chaque département, Conséquences : le préfet devient « le patron » de l'ensemble des services.
- Les services de l'état devront associer les préfets aux financements accordés sur leur ressort territorial.
- Le droit à l'erreur des être généralisé, les contrôles par les services de l'Etat réduits au strict minimum, le principe étant l'autocontrôle.
- Évidemment l'annonce de la rémunération au mérite et des mesures sur la mobilité inter-directionnelles étaient au centre du discours.

Ces annonces consacrent la démolition de l'organisation des services de l'Etat telle qu'elle avait été conçue à la libération, notamment pour protéger la république, les citoyens mais également les fonctionnaires des dérives connues sous l'occupation.

Le retour des préfets en maître absolu sur le territoire régnant sur tous les services et opérateurs de l'Etat est d'une extrême gravité. Cela confirmerait la quasi disparition de l'exécutif relégué au rang de figurant en conseil des ministres.

Imaginons l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite qui disposerait alors de tous les pouvoirs avec l'organisation des services de l'état taillée sur mesure pour mettre en œuvre une politique antiparlementariste, autoritariste, nationaliste, sexiste, homophobe, raciste, antisémite et islamophobe.

Sont en cours la réforme de l'assurance chômage, la destruction des statuts de la fonction publique et les attaques contre la sécurité sociale. Nul doute que le RN s'emparerait de ces textes pour détruire encore plus les droits des travailleurs, son antisyndicalisme n'étant plus à démontrer.

Plus que jamais l'union des travailleurs avec la CGT sera notre seule perspective pour rassembler le monde du travail et défendre nos intérêts.

## **Cité administrative CONDE**

Au delà de l'aspect politique on peut constater que les services de la préfectures ne sont pas en mesure eu égard à leurs effectifs d'assurer la gestion des biens de l'Etat.

Dans le Cher la préfecture refuse de communiquer et d'associer les représentants du personnel à la réfection de la Cité administrative de Condé. Nous avons fait des demandes pour améliorer le quotidien des collègues avec l'arrivée de Bourges Hôpitaux (places de parking, abris à vélos, bip pour vélos, ouverture plus large pendant les foires), nous avons demandé l'état des lieux des bâtiments contaminés par l'amiante, le maintien du RIA (Restaurant Inter Administratif) avec des tarifs et des prestations accessibles à tous

Nous avons peu d'espoir d'obtenir une réponse, la préfecture semblait très fermée à la discussion. Pour l'instant la DGFIP a encore la main sur certaines modalités d'utilisation des locaux mais il y a fort a craindre quand seront mis en place les AGILE\*

*\*L'AGILE, Agence de l'Immobilier de l'État, est une société anonyme dont le capital est entièrement détenu par l'État cette agence permettra de tenir une comptabilité de type recette dépense en comptabilisant des loyers fictifs liés à l'occupation des locaux par les administrations et corrélativement d'y mettre en face les coûts.*

## **PROJET DE LOI « POUR L'EFFICACITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE » OU COMMENT DETRUIRE LE STATUT**

D'après le ministre le statut est un carcan dont il faut se défaire, niant les garanties que celui-ci apporte tant aux citoyens, aux usagers qu'aux personnels.

Lors de la réunion Fonction Publique avec les syndicats, très courageusement, il a soigneusement évité la question de ce qu'il a appelé le «tabou du licenciement dans la Fonction publique ».

C'est dans les médias qu'il a livré la primeur de ses intentions évitant ainsi l'ire des Organisations Syndicales qu'il recevait le matin même.

Cette provocation avait deux buts : entretenir le bashing anti-fonctionnaires (tous des fainéants et incompetents) et masquer l'attaque de fond contre le statut que constitue l'annonce de la suppression des catégories C, B et A, et, l'introduction du mérite dans l'avancement et la rémunération.

Pour un ministre qui, dans le même temps, ne cesse de clamer son amour des agents de la Fonction publique, on appréciera !

Or le statut c'est la protection de l'agent ET de l'usager. Egalité indépendance, responsabilité, le statut du fonctionnaire n'est pas un privilège c'est un choix de société, un choix politique, pour une fonction publique neutre et indépendante du pouvoir politique au service de tous en opposition avec la culture du résultat chantre du libéralisme

### **Faciliter le licenciement des fonctionnaires pour insuffisance professionnelle:**

La CGT rappelle que la garantie de l'emploi du fonctionnaire n'empêche pas les licenciements (cela s'appelle la révocation) pour insuffisance professionnelle ou faute grave, déjà prévus dans les textes, et cela sans indemnités.

Et il ne faut pas non plus oublier que le fonctionnaire est soumis à la double peine au nom de l'exemplarité et de la probité: toute condamnation civile ou pénale entraîne une sanction administrative qui peut aller jusqu'à la révocation et voire au retrait du droit à pension.

Et si le but inavoué n'était pas de simplifier les procédures de licenciement (fin des commissions de disciplines), mais aussi de pouvoir se séparer facilement des fonctionnaires en cas de suppressions d'emplois.

Supprimer les catégories A, B, C, et le système des rémunérations fondé sur le point d'indice.

Cela veut dire en finir définitivement avec la fonction publique de carrière et placer les agents publics sous l'autorité arbitraire et discrétionnaire de leur employeur et du chef de service avec les dangers que cela comporte et pour l'agent et pour l'encadrant.



**GUERINI, MINISTRE DE LA  
LIQUIDATION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE**

La catégorisation des fonctionnaires n'est pas un carcan, c'est une garantie de salaire quelque soit l'emploi occupé (surtout en période suppression d'emploi) et rien n'empêche un agent d'accéder au grade supérieur que ce soit par concours ou par liste d'aptitude. Ce qui sclérose le passage en catégorie supérieure ce sont les restrictions budgétaires, pas le système. Rappelons que les plages d'appel pour le changement de catégorie (agents ayant des « chances d'être promus » ) est bien en deçà de ce que prévoit le statut. L'abandon des catégories changerait les règles mais pas le nombre de promotion contrairement à ce que les annonces du Ministre laissent croire,

Supprimer les catégories A, B, C, c'est aussi supprimer le recrutement par concours (chaque concours correspond à un diplôme requis) et remplacer le principe d'égalité d'accès à la fonction publique par un recrutement qui peut favoriser le clientélisme.

Dans une logique contraire au principe de neutralité, cela mettrait un terme à l'indépendance du fonctionnaire : comment celui ne pourrait-il pas se sentir « redevable » envers son recruteur ?

### **Développer la rémunération au mérite**

Parce que le service public doit garantir la neutralité et l'égalité de traitement de l'utilisateur sur tout le territoire quels que soient ses origines, ses revenus, le fait que l'agent ne soit pas rémunéré sur des critères qui pourraient aller à l'encontre de ces principes, une grille unique est la meilleure des protections pour l'utilisateur.

Parce que nos missions sont spécifiques, qu'elles ont un intérêt pour la collectivité, comment pourrait-on alors déterminer ce qu'est le mérite ?



Et comment déterminer le mérite dans des services publics qui n'ont plus les moyens de fonctionner ? Comment déterminer la qualité du travail rendu ?

Envisager la rémunération au mérite c'est flatter l'ego de chacun qui pense toujours travailler mieux que son voisin .

A l'inverse d'un esprit d'équipe cette mesure favoriserait l'opposition entre agent. Pour les plus anciens d'entre nous qui ont connu la « prime de rendement au mérite » avec une part variable, quand celle-ci a été supprimée (acquis de 1989) personne n'a ni plus, ni moins, travaillé qu'avant.

Et tout ceux qui pour des raisons obscures n'avaient pas 100 % de part variable ont ressenti un réel soulagement à l'abandon de cette discrimination ,

Selon le dictionnaire Robert, le mérite c'est « ce qui rend (une personne) digne d'estime, de récompensé »,

Les fonctionnaires auraient donc besoin de prouver qu'ils sont dignes d'estime ?

En fait, pour Guerini, un seul objectif : des économies budgétaires toujours et encore !

N'oublions pas que le gel des salaires a encore été confirmé pour 2024 !!

Qui pourrait croire dans ce contexte que la rémunération au mérite pour desserrer le carcan budgétaire,

**NON à la casse de la Fonction Publique !**

**OUI à l'augmentation de la valeur du point d'indice !**



**Suppression des catégories A, B et C**  
**Et si cela signifiait la fin de la fonction publique de carrière au profit d'une**  
**fonction publique d'emploi ?**

Et d'ailleurs c'est quoi la différence ?

Traditionnellement, deux grands types de fonction publique sont distingués, la fonction publique de carrière, modèle français, et la fonction publique d'emploi, modèle anglo-saxon.

Dans la première, les agents sont appelés à dérouler toute leur vie professionnelle dans la fonction publique, en occupant une variété d'emplois et en étant assurés de perspectives d'évolution de carrière, c'est-à-dire d'avancement et de promotion. Dans la fonction publique d'emploi, les agents sont recrutés pour occuper un emploi donné ; ils n'ont pas de carrière organisée ; s'ils entendent occuper un autre emploi, ils entrent en principe en concurrence avec les autres candidats potentiels.

La fonction publique telle qu'elle organisée aujourd'hui permet à chacun de progresser suivant une grille indiciaire, Elle est en lien avec le code du pension qui prévoit un taux de remplacement en fonction du dernier indice de l'agent , c'est d'ailleurs ce qui serait mis en cause dans le projet proposé par Guerini, soit une baisse drastique des pensions pour les retraites de la fonction publique.

**À la grande casse des services publics et des agent·es formé·es pour les**  
**mettre en oeuvre, nous opposons nos revendications :**

Pour rendre la fonction publique attractive, il faut d'urgence augmenter les salaires : nous demandons le passage du point d'indice à 6 euros (soit un salaire de début de carrière à 2200 euros bruts).

Pour répondre aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population, nous avons besoin de 10 % d'effectifs supplémentaires, soit 200 000 fonctionnaires territoriaux·ales (et 500 000 en tout pour les 3 versants, État, territoriaux, hospitaliers). Cela passe par exiger le retrait de la loi dite de transformation de la fonction publique et l'abandon du nouveau projet de loi « pour l'efficacité de la fonction publique » !

Des sommes inouïes sont utilisées pour fabriquer des armes, alimenter les guerres, enrichir les spéculateurs du CAC 40, que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent. À chacun son choix de société !

**RIA de Bourges**

Suite aux nombreuses difficultés de gestion de l'AGRIB\* de nouvelles élections d'un conseil d'administration devraient avoir lieu.

Les salariés licenciés abusivement seront réintégrés.\*|| nous faut rediscuter qualité, tarifs, gouvernance.

l'AGRIB est l'association ce tous ceux qui déjeunent à CONDE et les usagers doivent s'exprimer et voter au conseil d'administration...

Nous communiquerons sur les modalités d'une nouvelle Assemblée Générale dès que nous aurons les informations.

\*Association de Gestion du Restaurant Inter-Administratif de Bourges

\*La CGT demande le paiement des jours de grèves et l'indemnisation de toutes les pertes de salaires

**Pour contacter la CGT :**  
**Isabelle LEFORT : 06.85.84.67.92**  
**cgt.ddfip18@dgifp.finances.gouv.fr**